

Enfant "indésirable" à l'étranger

Par leox666, le 12/07/2011 à 16:36

Bonjour,

Mon problème est :

J'ai eu une aventure avec une fille russe, elle est enceinte et devrait accoucher le mois prochain (aout 2011).

Je suis français, elle est russe et devrait donner naissance en Russie (Sibérie). Je suis célibataire, pilote de ligne... et j'aimerai protéger mon patrimoine et donc ne pas reconnaitre l'enfant.

Aujourd'hui, ma question est simple : la naissance du bébé, que va-t-elle impliquait en terme de :

- nationalité (pour le bébé et la mère)
- obligations financières (pension alimentaire, obligation de subvenir à leurs besoins...)
- d'autres risques (procédure de reconnaissance, d'obtention de la nationalité française...) ?

En vous remerciant d'avance de votre aide.